APSSAP

RAPPORT ANNUEL 2014

MISSION ET VISION DE L'ASSOCIATION

L'APSSAP (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale) a été fondée en novembre 1983 à la suite d'une entente entre les représentants de l'employeur et les représentants des travailleurs.

Chef de file reconnu, avant-gardiste et promoteur efficace de la prévention, elle a pour mission de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des personnes du secteur de l'Administration provinciale. Elle a donc pour objet de fournir aux travailleurs et aux gestionnaires, appartenant au secteur qu'elle représente, des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique.

Le secteur de l'Administration provinciale regroupe le gouvernement, ses ministères et les organismes, dont le personnel est nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la Fonction publique (LRQ, chap. F-3.1). Plusieurs autres organismes et associations accréditées font également partie du secteur.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de quatre réunions statutaires, les activités du Conseil d'administration se sont déroulées dans la continuité de celles du programme d'action triennal 2011-2014 et des orientations stratégiques définies pour soutenir la réalisation de celui-ci.

L'arrivée d'un nouveau directeur de l'APSSAP en 2014 a été l'occasion pour le Conseil d'administration de revoir de multiples aspects du fonctionnement de l'organisation.

À titre d'exemple, le Conseil d'administration s'est préoccupé, notamment, des sujets suivants :

- Mise à jour des règles de gouvernance et éthique

  Les membres du Conseil d'administration ont revu et mis à jour les règles internes de l'Association. Ces règles internes ont été remplacées par les Règles de gouvernance et d'éthique. Plusieurs éléments ont été ajoutés dont, entre autres, l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ainsi que celle du directeur général. Par ailleurs, des réflexions ont permis de repositionner l'APSSAP quant à la mission, la vision, les principes et les valeurs qu'elle prône ainsi que son offre de services en général.

- La mise en place d'un comité ad hoc sur la modification au Règlement sur les associations sectorielles paritaires

  Le secteur étant défini par règlement, depuis le départ de l'Agence du Revenu, il était essentiel pour notre stabilité financière de continuer nos démarches auprès de la CSST afin que cette dernière modifie la définition de notre secteur d'activités. Grâce à nos interventions, la CSST nous a mentionné qu'elle était ouverte à une modification de la définition de notre secteur d'activités afin de nous permettre le recrutement d'organisme du secteur de l'Administration provinciale dont le personnel n'est pas assujetti à la Loi sur la Fonction publique. Les organismes désirant être membres de notre Association seront inscrits dans une annexe. Nous croyons qu'au cours de la prochaine année, la CSST procèdera à la modification réglementaire.

- L'Adoption du Plan stratégique 2015-2017 et du programme d'action triennal de 2015-2017

  Les membres du Conseil d'administration se sont également penchés sur les orientations à donner au programme d'action 2015-2017. Celles-ci touchaient l'ensemble des créneaux de l'APSSAP et sont reproduites au rapport annuel. Nous disposons d'une offre de services des plus diversifiée et des plus alléchante.

- Renouvellement du bail
  Notre bail vient à échéance le 30 juin 2015. Les membres du Conseil d'administration ont examiné diverses opportunités, dont la possibilité de changer de local. Il a été décidé de renouveler notre bail pour cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2020.

- Mise en place d'un comité ad hoc sur la santé psychologique
  Un comité ad hoc sur la santé psychologique a été formé afin de développer des outils de formations en lien avec les orientations et les besoins de la clientèle.

- Mise en place d'un comité budgétaire
  Un comité budgétaire a été mis en place afin d'examiner les prévisions budgétaires, certains éléments budgétaires et opérationnels ainsi que faire des recommandations au Conseil d'administration relativement au placement de nos actifs.

En terminant, nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration qui nous ont quittés au cours de l'année ainsi que souhaiter la bienvenue aux nouveaux. Ainsi, soulignons le départ de Messieurs Paul de Bellefeuille du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, Alain Guay du Syndicat des agents de protection de la faune du Québec, Tony Vallières du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec et Robert Jobidon du ministère des Transports.

Ces personnes ont passé le flambeau à Madame Sophie Couture du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique et à Messieurs Michel Carignan du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, Michel Désourdie du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, Franck Perales du Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec et Olivier Bouchard du ministère des Transports.

À titre de coprésidents, nous ne pourrions clore ce bilan sans remercier le directeur général, Monsieur Jean Bruneau pour sa précieuse collaboration, ainsi que nos collègues du Conseil d'administration pour leur implication et leur contribution à l'avancement de l'APSSAP.

MICHEL CARIGNAN
Coprésident syndical

GILLES CÔTÉ
Coprésident patronal

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2014 nous a permis de préparer un nouveau programme d'action triennal 2015-2017 orienté vers de nombreux nouveaux services touchant nos principaux champs d'intervention.

L'Association continue à maintenir une offre de services imposante et variée. Nous continuons de repenser nos façons de faire et apportons une attention toute spéciale à la gestion des dépenses et des déplacements.

Nous avons toujours eu le souci d'augmenter notre efficacité, d'optimiser nos connaissances et nos compétences, de garantir une expertise de qualité et d'élargir nos services, dans le seul but de faire en sorte que les personnes œuvrant dans notre secteur puissent compter sur leur association sectorielle paritaire et bénéficier de son expertise.

En 2014, le personnel de l'Association a réalisé plus de 800 interventions. C'est plus de 7000 personnes, regroupées dans une soixantaine de ministères, d'organismes et d'associations accréditées, qui ont pu profiter des services de l'APSSAP, que ce soit pour de la formation tout type confondu, des conférences, des ateliers, des conseils et de l'assistance technique de tout genre ainsi que des démarches d'accompagnement spécialisées.

Les services de l'APSSAP se regroupent sous les grands créneaux suivants : l'organisation de la prévention, la santé psychologique, l'ergonomie et la prévention des troubles musculosquelettiques, la violence au regard des clientèles externes et la sécurité des travailleurs.

En 2014, les services offerts ont été revus et reconfirmés par notre Conseil d'administration qui les a appuyés sur des orientations claires et précises. En 2015, un nouveau plan triennal sera mis en place de manière à anticiper les besoins de la clientèle et à proposer des produits et des services adaptés tout en tenant compte des nouvelles techniques de communication (visioconférence, webinaire, etc.).

Je tiens à souligner le travail et le professionnalisme des membres de l'équipe qui font preuve de créativité et d'originalité dans le développement de services qui répondent à aux besoins et qui s'ajustent aux nouvelles problématiques en émergence. Je tiens à les remercier pour leur précieuse collaboration et leur participation à l'atteinte des objectifs fixés. Ces personnes sont dédiées à leur organisation et contribuent à en faire un chef de file reconnu de la santé et de la sécurité.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration qui ne ménagent pas les efforts pour promouvoir leur Association et en faire une référence en santé et sécurité du travail. Je leur demande de poursuivre le travail enclenché et d'intensifier les démarches entreprises auprès de nos autorités, afin de donner à notre organisation les moyens nécessaires pour assurer son financement et, par le fait même, la pérennité de ses services.

JEAN BRUNEAU
Directeur général

ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle d'un Conseil d'administration est de définir, entre autres, les orientations qui doivent guider l'élaboration d'un programme d'action et de permettre à son Association de se développer et d'atteindre son rythme de croisière, en fonction de la vision et de la mission de l'organisation.

Ainsi, pour chacune des problématiques présentes dans le secteur de l'Administration provinciale, desquelles doivent découler nos activités, plusieurs orientations ont été retenues et mises de l'avant.

Organisation de la prévention

- Promouvoir les comités de santé et de sécurité
- Redynamiser les comités de santé et de sécurité existants
- Contribuer à rendre les comités de santé et de sécurité plus visibles dans leur milieu
- Mettre à la disposition des comités de santé et de sécurité tous les moyens et les outils nécessaires à leur fonctionnement

Ergonomie et prévention des TMS

- Impliquer davantage les comités de santé et de sécurité dans les dossiers touchant l'ergonomie
- Mettre l'accent sur la prise en charge par le milieu, en favorisant la formation de personnes-ressources en adaptation de poste de travail
- Revoir l'offre de services en ergonomie afin de rejoindre davantage les priorités de la CSST en matière de troubles musculosquelettiques
- Faire la promotion de la nouvelle version d'Adapte auprès de notre clientèle

Santé psychologique

- Être un chef de file, présent et visible auprès de sa clientèle
- Mettre l'accent sur la promotion de la démarche sur la qualité de vie au travail

- Assurer une vigie continue au regard des nouvelles tendances (mobilisation des équipes, reconnaissance, préjugés, harmonisation travail-vie personnelle, etc.)
- Concevoir tout document, atelier ou conférence en relation avec ces nouvelles tendances
- Enrichir l'offre de services en santé psychologique en conséquence

Violence et clientèle agressive

- Continuer d'enrichir l'offre de services et nos communications à l'intention de notre clientèle
- Assurer le développement des connaissances
- Accroître l'expertise de l'APSSAP
- S'adapter aux besoins et composer avec les contraintes du milieu

Sécurité des travailleurs

- Développer davantage l'offre de services de l'APSSAP
- Prévoir l'expertise nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences légales et aux besoins du secteur

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE PATRONALE

Gilles Côté, coprésident
Secrétariat du Conseil du Trésor

Manon Chrétien
Ministère de la Sécurité publique

Olivier Bouchard
Ministère des Transports

Richard Laliberté
Sûreté du Québec

Marie Leclerc
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Guylaine Queenton
Curateur public du Québec

Sophie Couture
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

PARTIE SYNDICALE

Michel Carignan, coprésident
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Guilllaume Maheux
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Michel Forget
Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec

Frank Perales
Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec

Hélène Rochefort
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Daniel Rolland
Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Claude Tanguay
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Michel Désourdie
Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION

ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Jean Bruneau
Directeur général

Annie Bédard
Conseillère aux communications

Pascale Azoulai
Technicienne en administration

Suzanne Letarte
Agente de bureau

Guylaine Rhéaume
Agente de bureau

PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Alexandre Côté, M.A
Conseiller en prévention

Annie Drouin
Conseillère en prévention et ergothérapeute

Julie Forest, M.A
Conseillère en prévention

Michel Fouint
Conseiller en prévention

Daniel Grenier, M.A
Conseiller en prévention et ergonome

Renée Hamel
Conseillère en prévention

Jean-Philippe Lamonde, MBA
Conseiller en prévention et kinésiologue

Claire Marien
Conseillère en prévention

Esther Thibault
Conseillère en prévention

COMMUNICATION ET MARKETING

Le service des communications et du marketing a pour objectif de soutenir l'ensemble des activités de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique de l'APSSAP. Dans le cadre de cette mission, nous développons et mettons à jour différents moyens de communication nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'organisation, notamment un site Web principal, un système de formation en ligne, une infolettre et une foule de documents imprimés. De plus, nous organisons plusieurs événements comme le colloque annuel, le gala de l'APSSAP, les rencontres des coordonnateurs et les forums régionaux des comités de santé et de sécurité.

COMMUNICATION ET MARKETING

	Statistiques
SITE WEB (apssap.qc.ca)	
› Utilisateurs	21 707
› Visites	32 478
› Pages consultées	88 464
FORMATION EN LIGNE (adapte.ca)	
› Utilisateurs	6 055
› Visites	8 403
› Pages consultées	23 931
INFOLETTRE (par courriel)	
› Nombre d'abonnés *	2 643
› Taux d'ouverture	71%
› Taux de clics	23%

* Moyenne de la dernière année

COMMUNICATION ET MARKETING

Cette année encore, en tant que partenaire de la CSST, nous avons été présents lors des grands événements promotionnels en santé et sécurité, notamment au Grand rendez-vous santé et sécurité du travail et au Forum santé et sécurité du travail. Mme Julie Forest, conseillère en organisation de la prévention à l'APSSAP, a eu l'opportunité de présenter 2 conférences permettant ainsi de faire connaître notre Association ainsi que nos services à un large auditoire.

Les récentes coupures dans les budgets des ministères et organismes de la Fonction publique québécoise ont occasionné plusieurs annulations au niveau des inscriptions à nos différentes formations. Les restrictions budgétaires ont eu comme conséquences la diminution du temps alloué à la formation ainsi que des limitations au niveau des déplacements. Afin de nous ajuster à cette réalité et d'assurer la pérennité de nos services, nous faisons des démarches afin d'actualiser notre mode de fonctionnent. Les formules de webinaires et autres conférences vidéo ont été retenues. Bien que nous soyons au tout début de nos démarches en ce sens, nous travaillons activement au développement de celles-ci et espérons être en mesure de les intégrer à notre offre de services le plus rapidement possible.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

Nous avons pour principal objectif de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs et des gestionnaires de notre secteur. Dans le cadre de cette mission, nous offrons tous les services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique nécessaires au bon fonctionnement des comités de santé et de sécurité. De plus, nous proposons certains services à l'ensemble des travailleurs et des gestionnaires dans le but de les informer sur le sujet.

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› La santé et la sécurité, c'est l'affaire de tous	5	165
› La santé et la sécurité, c'est aussi vrai dans les bureaux	5	188
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
› Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et de sécurité	35	240
› Inspection des lieux de travail et enquêtes d'accidents	11	85
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
› Initiation d'un nouveau membre de comité de santé et de sécurité	15	125
› Inspection des lieux de travail et enquêtes d'accidents	4	31
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux comités en matière d'organisation de la prévention	-	-

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

En 2014, les efforts déployés par le créneau organisation de la prévention ont grandement contribué à l'ajustement de notre offre de services. En effet, nous avons travaillé dans une optique d'adaptabilité de nos produits en fonction des besoins de notre clientèle et de leurs réalités particulières. Chaque demande reçue est analysée individuellement afin d'offrir le type de services le mieux adapté possible. Ainsi, nous privilégions encore et toujours les formations ministérielles aux formations interministérielles. Premiers intervenants dans le milieu, les comités de santé et de sécurité peuvent compter sur les conseillers de l'APSSAP et sur les différents outils et services qui sont mis à leur disposition pour les aider dans leur fonctionnement. L'implication des divers syndicats et des coordonnateurs en santé et sécurité demeure une des clés de la pérennité des comités.

PRÉVENONS LES CHUTES ET GLISSADES

Chaque année, dans le secteur de l'Administration provinciale, une proportion surprenante de travailleuses et travailleurs sont victimes de chutes ou de glissades. Heureusement, ils ne se blessent pas toujours, par contre, il arrive que certains de ces « oufs » se transforment en blessures plus graves. Suite à cette problématique, une nouvelle conférence de sensibilisation, " Prévenons les chutes et glissades ", a vu le jour. Cette conférence d'une durée de 90 minutes vise à sensibiliser les participants afin qu'ils puissent participer à l'identification des risques et à la recherche de solutions pour prévenir les chutes et glissades. Des éléments de statistiques sont abordés, les causes principales des chutes et glissades sont exposées et des pistes de solutions sont également proposées lors de la conférence.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

La diversité des problématiques vécues dans le secteur de l'Administration provinciale est impressionnante. Pour réussir à bien accomplir son mandat de prévention, le comité de santé et de sécurité doit, chaque année, définir ses priorités afin d'établir son plan d'action en tenant compte des réalités propres à son milieu de travail. Nous encourageons les membres des comités de santé et de sécurité à faire refléter leurs réalités dans leur plan d'action. L'implication et la participation des comités de santé et de sécurité se sont avérées nécessaires, notamment en ergonomie, où l'identification des risques ainsi que les recommandations à l'employeur, via le plan d'action, permettent une réelle prise en charge de ce volet. Le mandat des comités en santé et sécurité, de surveillance du milieu de travail, s'est vu élargi au niveau de l'hygiène industrielle ainsi que la qualité de l'air puisque ces deux éléments sont des préoccupations fréquentes dans les milieux de travail. En terminant, les volets violence dans les rapports avec la clientèle agressive et santé psychologique au travail méritent aussi qu'on s'y attarde. Encore une fois la prévention passera par l'évaluation des risques afin que les comités puissent élaborer un plan d'action qui reflète les réalités propres à leur milieu.

Les conseillers de l'APSSAP en organisation de la prévention continuent de jouer un rôle-conseil important pour les comités de santé et de sécurité. Nous offrons des formations rigoureuses et de l'aide à la recherche d'informations pertinentes afin qu'ils puissent accomplir une prise en charge réelle des enjeux en prévention vécus dans leurs milieux de travail.

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

L'ergonomie est la discipline qui s'intéresse aux interactions entre les individus et le travail, que ce soit au regard des tâches exécutées, de l'organisation du travail, des équipements, du lieu, des matériaux et des substances utilisés. Notre objectif est donc d'améliorer le bien-être des travailleurs et des gestionnaires et d'accroître l'efficacité globale du travail. Nous recherchons le compromis entre les exigences de la performance et les exigences liées à la santé et à la sécurité des travailleurs. Les services que nous offrons concernent particulièrement l'adaptation des espaces physiques de travail et des éléments qui les composent.

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› Le travail de bureau	23	393
› TMS Agir pour prévenir	8	130
FORMATION EN LIGNE		
› Adapte : l'ergonome virtuel	-	6 055
FORMATIONS INTERMINISTÉRIELLES		
› Personnes-ressources en adaptation de poste de travail	31	167
› Mise à jour : Personnes-ressources en adaptation de poste de travail	22	108
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux personnes-ressources	-	-
› Évaluation et adaptation de postes de travail	397	1 123
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT		
› Projet majeur d'aménagement de l'environnement de travail	9	24

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

FORMATION DES PERSONNES RESSOURCES

Nous avons révisé le contenu et la structure de la formation offerte aux personnes-ressources que nous avons présentée avec succès à l'automne. Afin d'éviter de perturber les autres employés, la partie pratique est désormais réalisée dans une salle de formation plutôt qu'à un poste de travail. L'équipement et le matériel informatique nécessaires sont préalablement disposés dans la salle de formation. En plus de permettre une meilleure supervision des participants, cette nouvelle façon de faire favorise les échanges pour une meilleure compréhension des notions. Lors des premières évaluations de postes, un accompagnement est offert aux personnes-ressources nouvellement formées. Cela permet de renforcer les connaissances et favorise l'intégration à l'activité de l'ergonomie.

GROUPE DE TRAVAIL DE LA CSST

Le Réseau de santé publique en santé au travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail développent des programmes de santé sectoriels favorisant l'implantation des programmes de santé spécifiques pour différents secteurs d'activités. Nous sommes heureux d'apporter notre soutien et nos recommandations à l'élaboration du programme de santé sectoriel (PSS) pour le secteur de l'administration publique. La phase 2 de ce projet visait plus précisément les secteurs d'activités suivants :
les services de sécurité incendie, les services de police, la protection de la faune (agents de protection de la faune) et l'inspectorat des Affaires municipales (sauf l'inspection des bâtiments, clientèle couverte par la phase 1).

PROJET MAJEUR D'AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Trois projets d'aménagement ont été réalisés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Nous avons revu l'aménagement des comptoirs d'accueil de 3 centres locaux d'emploi notamment aux CLE de La Tuque, Mirabel et Joliette.

Au Bureau des infractions et amendes à Québec, plusieurs propositions d'aménagement ont été faites afin d'améliorer le fonctionnement et l'ergonomie de la salle de courrier. L'étude des différentes postures adoptées par les travailleurs nous a permis de revoir la hauteur des surfaces de travail. La difficulté étant la fréquente rotation du personnel aux différentes stations de travail. Nous avons aussi revu l'utilisation du type de chariot pour le transport de la documentation ainsi que le trajet que les travailleurs ont à effectuer avec des objets lourds dans les mains. Une évaluation ergonomique du poste de travail à l'accueil a aussi été faite à cet établissement.

À l'infirmerie du Centre de détention de Sherbrooke, nous avons revu l'aménagement des surfaces de travail et ajouté des espaces de rangement à chacun des postes. Aussi, l'analyse et l'ajustement des postes de travail a mené à une proposition de disposition du mobilier afin de faciliter l'accès à la documentation, réduisant ainsi le nombre de déplacements.

Au Palais de Justice de Chicoutimi, nous avons revu l'aménagement des surfaces de travail et l'aménagement des postes de travail afin que tous les employés puissent voir le poste d'accueil. Aussi, la hauteur des surfaces de travail sera revue afin d'améliorer les postures au niveau du tronc et de la région cervicale.

Enfin, un projet d'aménagement a été réalisé dans la salle de contrôle central du Centre de détention de Montréal. L'observation des lieux de travail nous a permis de constater que plusieurs éléments visuels, tels que des tableaux d'affichage, obstruaient la vue du personnel. Nous avons procédé au réaménagement de certains de ces éléments. Les travailleurs bénéficient d'une meilleure vue d'ensemble des lieux et de la clientèle. Suite aux modifications, nous avons noté, chez les travailleurs, une diminution appréciable des inconforts et des douleurs ressenties au niveau des membres supérieurs et du cou.

ÉVALUATION ET ADAPTATION COMPLEXE DE POSTES DE TRAVAIL

Au Laboratoire des chaussées du ministère des Transports, certains travailleurs ont rapporté des inconforts ou des douleurs aux membres supérieurs lorsqu'ils broient des échantillons de sols pour l'épreuve de granulométrie. La direction du laboratoire et le comité de santé et de sécurité ont fait appel aux conseillers en ergonomie de l'APSSAP afin d'avoir des recommandations pour améliorer les conditions d'exécution du travail.

La Régie du logement du Québec a demandé l'assistance de l'APSSAP afin d'avoir des recommandations concernant l'aménagement de ses bureaux de Gaspé, Rivière-du-Loup et de Baie-Comeau. Certains aspects concernant la sécurité des travailleurs face à une clientèle potentiellement violente ont également été examinés et corrigés. Nous sommes intervenus au bureau de Saint-Jérôme où le travail au comptoir s'est avéré problématique pour un travailleur ayant des limitations fonctionnelles. Nous avons procédé au réaménagement de son poste de travail. Aussi, une évaluation ergonomique du poste de travail d'un employé qui se déplace en fauteuil roulant a été effectuée; plusieurs améliorations ont été apportées suite à celle-ci.

CONFÉRENCES

À la demande du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec du ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du Centre de toxicologie du Québec de l'Institut nationale de santé publique, des conférences portant sur la prévention des troubles musculosquelettiques adaptés au travail en laboratoire ont été présentées. Suite à une visite préalable des lieux, aux échanges avec les travailleurs rencontrés et à la prise de photos, nous avons pu développer un contenu adapté pour ces environnements de travail aux réalités spécifiques.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Les équipes de travail ont une réelle capacité d'agir sur les principaux facteurs de stress en milieu de travail. Comme le dit si bien Jean-Pierre Brun de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail (CGSST) de l'Université Laval : « la majorité des facteurs de stress se situent dans un rayon de cinq mètres autour de la personne ». C'est donc dire qu'une équipe de travail détient la clé des solutions à plusieurs problèmes auxquels elle fait face. Dans cette perspective, nous avons développé plusieurs services en santé psychologique qui s'adressent spécifiquement aux équipes de travail et qui traitent de thématiques sur lesquelles les équipes ont un réel pouvoir d'action.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

CONFÉRENCES	Interventions	Participants
› La santé psychologique au travail, pour y voir plus clair	13	322
› Santé et efficacité : deux ingrédients compatibles	20	626
› Stress au travail : à chacun son cinéma	24	762
› Les défis du changement	19	551
ATELIERS		
› S'adapter au changement	2	22
› Le respect au travail	3	29
› Les relations interpersonnelles au travail	8	54
› La reconnaissance au travail	12	147
› Tous mobilisés vers un même objectif	7	80
› J'enrichis mes communications	21	237
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux comités en matière de santé psychologique	-	-
› Atelier La santé psychologique au travail : une opportunité pour les CSS	2	10

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

L'année 2014 a été marquée par une remise en question concernant les interventions dans le créneau de la santé psychologique au travail. Nous sommes conscients et fiers de l'offre de services alléchante de l'APSSAP. Nous désirions cependant maximiser l'efficacité de nos interventions quant à la prise en charge de la problématique par les comités de santé et de sécurité. De plus, il est actuellement difficile d'évaluer l'impact de nos interventions chez notre clientèle. En effet, nous ne disposons pas de procédure clairement entérinée par le Conseil d'administration quant au traitement des demandes de services et leur évaluation.

Nous nous sommes donc efforcés de préciser le cadre d'intervention de l'APSSAP pour nous assurer de répondre aux besoins de notre clientèle tout en respectant notre mandat comme association sectorielle paritaire. Une démarche basée sur l'identification des besoins, la mise en place de correctifs et l'évaluation des résultats a été présentée au Conseil d'administration et des discussions sont à suivre en 2015 pour peaufiner l'applicabilité de cette dernière dans les différents établissements que nous couvrons.

ACCOMPAGNEMENT DES CSS

Les efforts déployés au cours des dernières années à ce sujet vont directement dans la direction que nous désirons donner à ce créneau. Les différents outils développés s'avèrent déjà utiles pour les comités qui les utilisent. Leur connaissance en matière de facteurs de risques psychosociaux les aide à mieux comprendre leur rôle face à cette problématique. De fait, nous avons développé une trousse d'outils en santé psychologique qui s'adresse spécifiquement aux comités, de même qu'un atelier d'information sur le sujet.

Au cours des prochaines années, nous désirons mettre l'emphase sur les pratiques des comités, qui sont au centre de la démarche préventive locale que nous avons proposée au Conseil d'administration.

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

Dans certains milieux de travail, il peut arriver que les membres du personnel soient exposés à des manifestations de violence de la part des clients. Devant cette éventualité, l'employeur a la responsabilité de mettre en place des mesures préventives dans le but d'éliminer ou de contrôler de telles manifestations. Conformément à nos orientations visant la prise en charge du secteur, nous offrons des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance aux établissements qui souhaitent mettre en place un programme de mesures préventives.

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

	Interventions	Participants
CONFÉRENCES		
› Les stratégies préventives dans les rapports avec la clientèle agressive	4	99
FORMATIONS MINISTÉRIELLES		
› Intervenir en équipe	6	82
› Mise en place d'une équipe d'intervention en violence	14	137
› Accompagnement de l'équipe d'intervention en violence	5	23
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Aménagement sécuritaire des lieux de travail	1	2

VIOLENCE ET CLIENTÈLE AGRESSIVE

Nous avons observé au courant de l'année 2014 une forme de retour en arrière! Malgré les actions prises par les ministères et organismes au cours des vingt dernières années nous avons remarqué des difficultés au niveau de la pérennité de ces dernières. Dans certains cas, nous avions l'impression de revivre les premières années de la mise en place de ce créneau tant au niveau de l'aménagement des milieux de travail, de la formation du personnel que des pratiques de travail sécuritaires, les trois pôles principaux de nos interventions. Cela nous amène à conclure que nos services demeurent essentiels pour notre clientèle. Nous réalisons par contre que nous devrons revenir sur les mesures préalables à nos interventions pour nous assurer que ces dernières portent fruit.

Nous comptons aussi mettre l'emphase sur la prise en charge de la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle en nous rapprochant le plus possible des comités de santé et de sécurité du travail en leur rappelant le support qu'il nous est possible de leur offrir. Nous espérons ainsi favoriser une prise en charge à long terme par le milieu de travail.

GUIDE D'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DES LIEUX DE TRAVAIL

Après avoir été mis sur la glace pendant quelque temps, le projet d'élaboration d'un guide d'aménagement sécuritaire des lieux de travail a été relancé cette année. Le contenu est présentement en correction et une version finale devrait être disponible en 2015. À défaut d'avoir pu nous inspirer des différentes directives des ministères et organismes avec qui nous travaillons habituellement, nous nous sommes basés sur des documents de travail existants, sur notre expérience et sur nos observations lors de nos visites dans les établissements que nous desservons. Nous sommes confiants que ce guide répondra aux interrogations des différents acteurs devant intervenir lors de l'aménagement ou du réaménagement sécuritaire des lieux de travail.

CONFÉRENCES ET FORMATIONS

Nous tenons à réexprimer notre inquiétude vis-à-vis la formation de personnel en contact avec la clientèle agressive. Les ressources offrant ce service ce faisant de plus en plus rare, mais aussi de qualité inégale, plusieurs clients se tournent vers nous pour trouver une solution à leur besoin de formation. Bien que nos conférences remportent du succès auprès de la clientèle, nous tenons à nouveau à réaffirmer qu'elles ne remplacent en rien une formation complète donnée par un formateur expérimenté et crédible aux yeux des travailleurs dans le milieu. Comme il s'agit d'une obligation légale des employeurs, d'un préalable à certains de nos services et aussi d'un moyen de prévention important, nous estimons qu'il est important que les ministères, les organismes et les associations accréditées affectés par cette situation puissent échanger sur le sujet. Nous sommes prêts à participer à ces échanges à titre-conseil afin d'alimenter ces derniers à l'aide de notre expérience et des témoignages que nous recevons lors de nos propres interventions.

INTERVENIR EN ÉQUIPE

Une adaptation de la formation "Mise en place d'une équipe d'intervention" a été expérimentée pour les équipes de travail trop petites pour y former une équipe d'intervention. La formation "Intervenir en équipe" a été expérimentée au ministère de la Sécurité publique pour les directions des services professionnels et correctionnels et dans quelques établissements du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale. Elle s'adresse à l'ensemble du personnel d'un établissement et vise à établir au sein de l'équipe une procédure d'intervention en cas d'agressivité de la part de la clientèle.

SONDAGE

Un sondage électronique a été envoyé aux responsables des équipes d'intervention dans les différents établissements où de telles équipes sont présentes. Nous pourrons ainsi ajuster notre offre de services selon les besoins de notre clientèle. La période de réception des réponses étant toujours ouverte, nous aurons une meilleure idée de la nature de ces besoins en 2015.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

L'employeur a la responsabilité de mettre en place diverses mesures concrètes pour prévenir les accidents du travail afin que les travailleurs aient droit à des conditions de travail qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique. Pour ce faire, une formation adéquate peut réduire ces risques. Ainsi, nous offrons des services de formation aux travailleurs afin de les informer sur la nature des risques présents dans leur milieu de travail et leur donner les connaissances nécessaires pour accomplir leur travail de façon sécuritaire.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

FORMATIONS MINISTÉRIELLES	Interventions	Participants
› Sécurité générale sur les chantiers de construction	15	177
› Gestion et suivi des matières dangereuses (CGER)	5	25
› Plongée en apnée (MFFP)	1	8
› Conduite sécuritaire des chariots élévateurs - utilisateurs	14	128
› Manipulation sécuritaire de la scie à chaîne	6	51
› Manœuvre sécuritaire de recul et visibilité autour des véhicules	7	109
› Travail sécuritaire en espace clos	26	267
› Transport des matières dangereuses	1	8
› Utilisation sécuritaire des ponts roulants et gréage	10	59
› Chutes de plain-pied et glissades	1	10
› Inspection d'atelier mécanique (CGER)	5	22
› Tranchées et excavations	5	112
› Sécurité des machines et cadenassage	1	5
› Cueilleur de cônes (méthodes sécuritaires de travail)	4	49
FORMATION INTERMINISTÉRIELLE		
› Personnes-ressources et formateurs SIMDUT	5	39
CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE		
› Support aux ouvriers et aux gestionnaires	-	-

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Nos services sont adaptés aux particularités sectorielles, ministérielles et locales. C'est encore plus marqué pour ce qui touche la sécurité des travailleurs où nous offrons du travail « sur mesure », tout en tenant compte des règles de l'art et des normes en vigueur. Au cours de l'année 2014, l'APSSAP a eu à cœur de satisfaire les diverses demandes de sa clientèle que ce soit pour des besoins particuliers ou pour répondre à des exigences légales.

PRÉVENTION DES CHUTES ET GLISSADES

Les chutes et les glissades constituent une grosse proportion des accidents recensés dans notre secteur. Cette année, l'APSSAP a proposé un nouveau service qui porte sur la prévention des glissades et chutes du même niveau. Sous forme d'atelier, il est destiné à l'ensemble de notre clientèle. Les causes des accidents et les mesures préventives à adopter sont présentées en considérant les diverses situations de travail de notre secteur. L'emphase est mise sur l'importance de se doter d'un plan d'action pour prévenir les chutes. Le choix de semelles adaptées aux surfaces est également abordé.

ESPACES CLOS : TRAVAIL SANS ENTRÉE

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis en œuvre une procédure pour encadrer ses inspecteurs et techniciens qui, dans l'exercice de leurs fonctions, peuvent être en présence d'espaces clos. En l'occurrence, le ministère interdit l'entrée dans les espaces clos et privilégie le recours à des firmes spécialisées. L'APSSAP a été sollicitée pour assurer la formation de ces employés. L'objectif était de faire connaître la procédure et les obligations de chacun, leur permettre d'identifier ce qu'est un espace clos et d'appliquer les consignes correspondantes. Cette opération s'est concrétisée dans 22 sessions réparties dans toute la Province où environ 225 personnes ont été rencontrées. L'APSSAP a également donné 5 sessions plus standard " avec entrée " dans d'autres ministères.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Comme chaque année, l'APSSAP a dispensé à un bon nombre d'employés du secteur le cours exigé par l'ASP-Construction pour pouvoir accéder aux chantiers ou effectuer des travaux de construction. Près de 160 personnes ont ainsi pu obtenir leur carte. Il est à noter qu'en 2014, le personnel affecté au drainage et à l'irrigation dans les pépinières provinciales a pu bénéficier du cours pour permettre à quelques 60 ouvriers sylvicoles d'effectuer en sécurité leurs travaux d'excavations et de tranchées.

En 2015, il y aura du changement puisqu'une nouvelle version du cours (la sixième) a été réalisée par l'ASP-Construction. Outre le contenu lui-même qui a été actualisé, les documents didactiques mis à la disposition des apprenants et des instructeurs ont été actualisés et sont sensiblement plus conviviaux. La formation offerte par l'APSSAP va s'inspirer fortement des outils produits par son homologue de la construction, tout en tenant compte du contexte de son secteur et de la clientèle concernée par cette obligation. En outre, la formation d'un nouvel instructeur accréditée au sein de l'APSSAP permettra d'offrir un meilleur service à nos membres.

ORGANISATIONS AYANT BÉNÉFICIÉ DE NOS SERVICES

MINISTÈRES

- Agriculture, pêcheries et alimentation
- Culture et communications
- Curateur public
- Développement durable, environnement, lutte contre les changements climatiques
- Économie, innovation et exportations
- Éducation, loisir et sport
- Emploi et solidarité sociale
- Énergie et ressources naturelles
- Enseignement supérieur, recherche et science
- Famille
- Forêts, faune et parcs
- Immigration, diversité et inclusion
- Justice
- Santé et services sociaux
- Sécurité publique
- Tourisme
- Transports
- Travail

ASSOCIATIONS ACCRÉDITÉES

- Association des chirurgiens-dentistes du Québec
- Association des juristes de l'État
- Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec
- Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec
- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Fraternité des constables du contrôle routier du Québec
- Syndicat des agents de protection de la faune du Québec
- Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec
- Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec
- Syndicat des employés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
- Syndicat des professeurs de l'État du Québec
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Syndicat professionnel des médecins du gouvernement du Québec

ORGANISMES

- Agence métropolitaine de transport
- Assemblée nationale
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Centre de gestion de l'équipement roulant
- Centre de services partagés du Québec
- Commissaire au lobbyisme
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission d'accès à l'information
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de l'équité salariale
- Commission de protection du territoire agricole
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des services juridiques
- Commission des transports
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Directeur de l'état civil
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Directeur général des élections
- Financière agricole du Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut du tourisme et d'hôtellerie
- Institut national de santé publique du Québec
- Investissement Québec
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office des professions du Québec
- Office québécois de la langue française
- Protecteur du citoyen
- Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Relations internationales et francophonie
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat du conseil du trésor
- Services Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société d'habitation du Québec
- Sûreté du Québec
- Tribunal administratif du Québec
- Vérificateur général du Québec

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Les états financiers au 31 décembre 2014 présentent un revenu total (produits) de 1 680 080 $ et des dépenses totales (charges) de 1 682 151 $, en excluant l'amortissement de 16 559 $ (page 58) et l'investissement en immobilisations de 30 544 $ (page 59).

L'Association termine donc son année financière 2014 avec une insuffisance des produits sur les charges de 2 071 $. Ceci a pour effet de ramener le surplus d'opérations accumulé de 425 146 $ à 378 818 $. Il faut aussi rappeler qu'en fonction des règles budgétaires de la CSST à l'intention des associations sectorielles paritaires, il est permis à une ASP de conserver, à titre de surplus accumulé, 25 % de son budget annuel.

Au chapitre des revenus, l'élément principal est le retour des cotisations perçues par la CSST qui totalisent 1 640 000 $. En plus de celles-ci, 25 921 $ proviennent de la vente de documentation et autres revenus et 14 159 $ de revenus de placement.

En ce qui concerne les dépenses, les traitements et les avantages sociaux ont atteint 1 132 921 $, ce qui représente 68 % des dépenses totales. Les frais de déplacement ont totalisé 176 241 $ et le loyer 121 048 $, soit respectivement 11 % et 7 % des dépenses totales. Les honoraires de consultants externes et services au secteur ont nécessité quant à eux des déboursés de 117 738 $, ce qui représente une diminution de 71 778 $ par rapport à 2013.

Tel qu'indiqué à la page 60, les actifs nets du Fonds d'administration générale totalisent 378 818 $ et ceux du Fonds des immobilisations se chiffrent à 62 265 $ comparativement à 48 280 $ en 2013.

L'Association possède des réserves de 100 918 $ pour les congés de maladie accumulés et de 119 296 $ pour les vacances courues et de 9 478 $ pour les déductions à la source, le tout tel que mentionné aux pages 62 et 66.

CONCLUSION

La lecture des différents rapports d'activités et d'opération démontre que l'Association demeure en bonne santé financière et que le budget mis à sa disposition a été utilisé à bon escient pour la réalisation de ses activités et l'atteinte de ses objectifs.

En terminant, je recommande le renouvellement du mandat de la firme Blouin, Potvin, Julien et associés pour la vérification des états financiers de l'Association pour l'année 2015.

MARIE LECLERC

Trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audits généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de l'Administration provinciale au 31 décembre 2014 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Blouin Julien Potvin *

Société de comptables professionnels agréés
Québec, le 5 mars 2015

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité public n° A103185

RÉSULTATS
Au 31 décembre 2014

	2014		2013
	Budget	Réel	Réel
Produits			
Retour de cotisations - CSST	1 640 000	1 640 000	1 580 000
Revenus	-	25 921	143 527
Intérêts	3 000	14 159	11 887
	1 643 000	**1 680 080**	**1 735 414**
Charges			
Salaires	923 000	951 598	897 382
Avantages sociaux négociés	101 650	86 009	86 462
Avantages sociaux obligatoires	103 300	99 314	84 391
Déplacements	202 000	176 241	202 953
Frais postaux et messagerie	1 500	790	506
Loyer - bureau	121 000	121 048	118 953
Taxes	10 000	15 331	10 141
Télécommunications	12 000	13 079	9 120
Assurances	3 000	2 477	2 469
Fournitures de bureau	10 000	9 921	10 727
Location - équipement de bureau	20 000	19 538	20 541
Frais d'entretien et réparations - ameublement de bureau	15 000	10 093	9 343
Impression et volumes	17 000	11 539	19 441

RÉSULTATS
Au 31 décembre 2014

	2014		2013
	Budget	Réel	Réel
Charges (suite)			
Frais de congrès et colloques	1 000	10 146	3 799
Frais de cotisation à des associations	300	90	434
Frais légaux	4 000	3 056	5 912
Honoraires - consultants externes	78 000	110 638	145 688
Honoraires - vérificateurs externes	5 000	7 954	7 011
Honoraires - services au secteur	5 500	7 100	43 828
Frais de recrutement	100	79	30 439
Frais de réunions	5 000	9 135	13 225
Publicité et représentation	1 100	299	840
Amortissement des immobilisations	-	16 559	26 137
Frais bancaires et autres frais	3 550	4 117	4 795
	1 643 000	1 682 151	1 754 540
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(2 071)	19 126

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Au 31 décembre 2014

			2014	2013
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total	Total
Actif net				
SOLDE AU DÉBUT	425 146	48 280	473 426	592 689
RÉCUPÉRATION CSST	(30 272)	-	(30 272)	100 137
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	14 488	(16 559)	(2 071)	19 126
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION	(30 544)	30 544	-	-
SOLDE À LA FIN	378 818	62 265	441 083	473 426

BILAN
Au 31 décembre 2014

ACTIF	2014	2013
Actif à court terme		
Encaisse	6 610	-
Placements temporaires	657 942	649 496
Débiteurs	19 536	21 578
Frais payés d'avance	4 406	4 766
	688 494	**657 840**
IMMOBILISATIONS (note 3)	62 265	48 280
	750 759	**724 120**

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

MARIE LECLERC
Trésorière

GILLES CÔTÉ
Coprésident patronal

BILAN
Au 31 décembre 2014

PASSIF	2014	2013
Passif à court terme		
Découvert bancaire	-	62 547
Créditeurs (note 4)	208 758	85 644
Réserve pour congés de maladie (note 5)	100 918	102 503
	309 676	**250 694**
Actif net		
Non affecté	378 818	425 146
Investi en immobilisations	62 265	48 280
	441 083	**473 426**
	750 759	**724 120**

ENGAGEMENT (note 6)

FLUX DE TRÉSORERIE
Au 31 décembre 2014

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	2 071	19 126
Ajustement		
Amortissement des immobilisations	16 559	26 137
	14 488	**7 011**
Variation nette des autres postes		
Débiteurs	(2 042)	4 328
Frais payés d'avance	360	(8 756)
Créditeurs	(121 529)	1 509
	138 419	**9 930**
Activité d'investissement		
Investissement en immobilisations	(30 544)	(5 048)
Récupération - CSST	(30 272)	100 137
	(60 816)	**(105 185)**
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(77 603)	95 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	586 949	682 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**664 552**	**586 949**
Situation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	(6 610)	62 547
Placements temporaires	657 942	649 496
	664 552	**586 949**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et en vertu du décret 582-83 du 23 mars 1983, a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. L'Association est exempte d'impôt.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les fonds de caisses, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible ainsi que les placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

- Équipement informatique 5 ans
- Développement informatique 5 ans
- Ameublement 10 ans
- Améliorations locatives 10 ans

3- IMMOBILISATIONS

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	230 059	193 797	36 262	12 409
Développement informatique	285 893	285 893	-	5 160
Ameublement	80 192	72 956	7 236	8 191
Améliorations locatives	53 260	34 493	18 767	22 520
	649 404	**587 139**	**62 265**	**48 280**

4- CRÉDITEURS

	2014	2013
	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	79 984	25 400
Vacances	119 296	49 435
Sommes dues à l'État	9 478	10 809
	208 758	**85 644**

5- RÉSERVE POUR CONGÉS DE MALADIE

La réserve pour congés de maladie représente le solde payable aux employés de l'Association, en date de fin d'exercice, en vertu des conventions collectives.

6- ENGAGEMENT

L'Association a signé un renouvellement anticipé de son bail pour l'occupation de ses locaux jusqu'au 30 juin 2020. Au 31 décembre 2014, le solde à payer suivant ce bail se chiffre à 705 359 $. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices, en vertu de ce bail, sont les suivants :

› 2015	120 794 $
› 2016	128 758 $
› 2017	129 962 $
› 2018	130 338 $
› 2019	130 338 $

7- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date du bilan, soit le 31 décembre 2014.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association considère qu'elle dispose de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à des besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à coût raisonnable.

1220, boul. Lebourgneuf, bureau 10
Québec (Québec) G2K 2G4

418 624-4801
apssap@apssap.qc.ca

www.apssap.qc.ca
www.adapte.ca